

Réf. : 21\_GOV\_217

Lausanne, le 12 mai 2021

**Consultation fédérale (CE) - Crédit d'engagement « Financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération »**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois a pris connaissance de la consultation concernant le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs Polycom de la Confédération, et vous remercie de l'y avoir associé.

Nous relevons ici que Polycom est le réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) en Suisse. Disponible sur l'ensemble du territoire suisse, il permet le contact radio entre les différentes organisations partenaires telles que l'Administration fédérale des douanes (AFD), les polices, les sapeurs-pompiers, les services d'urgence médico-sanitaires, la protection civile, les services d'entretien des routes nationales, certaines formations d'appui de l'armée ainsi que les exploitants d'infrastructures critiques. Ce réseau national est constitué d'environ 750 stations de base qui permettent les communications radio entre les 55'000 utilisateurs des AOSS de la Confédération, des cantons et des communes.

Leur permettant de communiquer et d'échanger des données via une infrastructure uniforme, homogène et sécurisée, Polycom agit, outre les communications radio, comme vecteur de déclenchement des sirènes d'alarme à la population. De ce fait, la sécurité de fonctionnement de ce réseau radio et plus globalement des moyens de communication des AOSS doit être envisagée comme une priorité absolue. En effet, une défaillance des moyens de transmission péjore de manière importante la possibilité d'informer, d'alarmer, de communiquer et de coordonner les différents intervenants, et d'autant plus en cas de crise.

Chaque canton assure le rôle d'opérateur des stations de base Polycom sises sur son territoire (réseau partiel), et prend à sa charge le financement et l'exploitation technique et tactique de sa propre infrastructure. Dans le Canton de Vaud, à l'instar d'une grande majorité des cantons, c'est la Police cantonale vaudoise (PCV) qui exerce ce rôle d'opérateur cantonal. Dans les cantons bordés par la frontière nationale, la responsabilité du réseau est partagée entre l'opérateur cantonal et l'Administration fédérale des douanes (AFD), qui finance et exploite ses propres sites le long de la frontière.

Ainsi, la PCV est en charge de 52 stations de base ou relais dans le Canton de Vaud, alors que 20 émetteurs du territoire vaudois sont sous la responsabilité de l'AFD.

Il faut relever que la PCV exploite sous sa responsabilité l'ensemble du réseau de transmission entre ces sites, y compris ceux de l'AFD.

Une avarie de l'approvisionnement en électricité fait partie des plus grands risques auxquels notre pays est exposé. Preuve en est la première position de la pénurie d'électricité dans l'analyse des risques fédérale en termes d'ampleur et de fréquence, ainsi que la 4<sup>e</sup> position dans l'analyse des risques du Canton de Vaud. Une pénurie de plusieurs jours et d'ampleur nationale ou régionale engendrerait immédiatement une crise dont les conséquences sont multiples, et à laquelle les AOSS devront faire face. Or, sans une sauvegarde de l'autonomie en électricité des infrastructures du réseau Polycom, celui-ci subira également cette avarie et ne permettra plus de répondre aux exigences de disponibilité. Cette problématique notamment été démontré dans le cadre de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14).

Le groupe Utilisateurs Polycom (AGr Nutzer Polycom), sous l'égide de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et auquel l'AFD et la PCV participent, a pris la décision suivante dans sa séance du 21 octobre 2010 : « chaque exploitant de réseau partiel établit à l'intention du groupe Utilisateurs Polycom un concept opérationnel et tactique sur la manière de remédier à une panne pouvant durer jusqu'à 3 jours. » Il est ainsi demandé aux opérateurs des réseaux partiels de mettre en place une stratégie d'alimentation de secours de leurs stations de base en cas de pénurie d'électricité, afin d'accroître la résilience du réseau face à un tel événement.

En collaboration avec les services cantonaux concernés, la PCV a mis en place une stratégie pour la sauvegarde de l'alimentation de ses propres infrastructures Polycom. Celle-ci se fonde sur le déploiement de groupes électrogènes mobiles en cas d'avarie de l'alimentation électrique dans les sites accessibles, et l'installation de groupes électrogènes fixes à demeure dans les sites d'accès difficiles. L'opérateur cantonal n'ayant lui-même pas les ressources nécessaires pour stocker, entretenir et déployer ces génératrices dans ces différents lieux, ces prestations seront déléguées par convention au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ainsi qu'à la Protection civile vaudoise (PCi VD). Cette stratégie a été mise en œuvre et testée lors de plusieurs exercices au niveau cantonal en 2018, 2019 et 2020. Les retours d'expérience ont mis en lumière certaines optimisations possibles en termes de processus et d'organisation, mais ont également permis de valider la stratégie choisie.

Concernant le financement nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie, le budget nécessaire a été intégré à l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) accordant un crédit pour financer le renouvellement du réseau radio Polycom de l'Etat de Vaud, en juillet 2018. Un appel d'offres sur les marchés publics a été publié début 2021 pour l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes dédiés aux sites vaudois.

Il faut relever que contrairement à la Confédération, l'Etat de Vaud a intégré le financement des génératrices dans son projet global de renouvellement du réseau Polycom cantonal pour une raison d'opportunité. Il s'agit cependant de deux projets distincts, l'un permettant le renouvellement des systèmes et de la technologie du réseau radio, l'autre concernant le renforcement de l'autonomie électrique des sites qui hébergent ces systèmes. De plus, les technologies qui remplaceront le réseau Polycom à terme pourront probablement être implantées dans les mêmes sites. Aussi, ces investissements de la Confédération et de l'Etat de Vaud devraient perdurer indépendamment de la technologie installée.

Au même titre que pour les stations sous responsabilité cantonale, l'absence de concept au niveau de l'AFD aurait pour conséquence une indisponibilité du réseau Polycom tout au long de la frontière nationale, avec des conséquences au-delà dans de nombreuses agglomérations et régions du canton.

Le Conseil d'Etat ne peut donc que se féliciter du fait que la Confédération ait opté pour une stratégie qui se calque globalement sur les stratégies des cantons, et sur celle du Canton de Vaud en particulier. De manière générale, le Conseil d'Etat soutient ainsi cette demande de crédit pour le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération et n'a, sur le fond, que peu de remarques à formuler. La plupart sont d'ordre technique ou constituent des points d'attention.

Il est relevé que ce projet entre dans le cadre du développement et du renforcement de la sécurité des moyens de communication des AOSS de la Confédération, des cantons et des communes, et il s'inscrit dans une série de projets techniques auxquels le Canton de Vaud participe et qui comprend notamment le renouvellement des systèmes et de la technologie du réseau Polycom (WEP 2030), le système national d'échange de données sécurisé (SEDS) et le système de communication de données mobile de sécurité à large bande (CMS).

Concernant la solution proposée, le Conseil d'Etat prend note que les sites qui ne pourraient pas être atteints en temps utile en cas d'avarie du réseau électrique disposeront d'installations auxiliaires d'alimentation fixes ou de batteries installées à demeure. Lorsque cette solution ne peut pas être réalisée ou que l'analyse des risques montre qu'une installation fixe ne s'impose pas, des groupes électrogènes mobiles seraient acheminés sur le site. Une petite partie des sites ne sera pas équipée, lorsque l'exploitation du site n'est pas considérée comme prioritaire (par exemple vallées reculées) en cas de panne de grande envergure.

Concernant les sites qui ne seront pas équipés, le Conseil d'Etat estime que bien que la solution proposée permette de répondre de la manière la plus efficiente possible à une avarie d'électricité d'envergure nationale, elle devrait également permettre de répondre à des pannes d'électricité plus locales. Par exemple, l'alimentation de secours d'une station permettrait aux secouristes de communiquer sur le secteur d'engagement dans le cas, d'une catastrophe naturelle ayant engendré une coupure d'électricité dans une vallée reculée, cela évidemment dans la mesure où la station elle-même n'est pas touchée.

Comme expliqué dans le rapport explicatif, l'acheminement de groupes électrogènes mobiles sera extrêmement gourmand en termes de ressources humaines durant la phase de chaos qui caractérise le début d'une crise, ce d'autant plus si la crise est globale. De plus, le personnel doit disposer de compétences qui sont compatibles avec la technique choisie pour le branchement de ces génératrices et avec les prescriptions de sécurité dans le domaine des installations électriques. Il conviendra que l'AFD en tienne compte dans la planification et la formation de ses équipes et des services de piquet nécessaires.

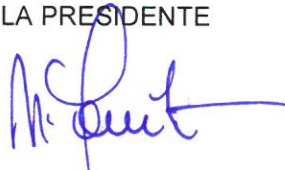
La consultation évoque le rapport d'évaluation de l'exercice de conduite stratégique (ECS) de novembre 2009, qui ne « semble pas considérer l'approvisionnement en carburant des poids lourds et des automobiles comme source de problème, mais compte tenu du fait que les pompes à essences sont aujourd'hui toutes équipées de puces électroniques, cette hypothèse doit être remise en question. » Au-delà de la problématique des transports et de la mobilité, le rapport explicatif ne fait pas mention du ravitaillement des groupes électrogènes dont il est question. En effet, la sauvegarde de l'alimentation des sites Polycom doit être assurée aussi longtemps que la pénurie d'électricité perdure, et un concept de réapprovisionnement doit être mis en œuvre. Cette thématique sera traitée dans les prochains mois entre les services de l'Etat de Vaud pour le ravitaillement des stations vaudoises, et il semble qu'une collaboration à ce sujet entre les services cantonaux et fédéraux pourrait contribuer à une optimisation des processus y relatifs.

En conclusion, le Conseil d'Etat est satisfait que la Confédération prenne en main la sauvegarde de l'alimentation de secours des stations Polycom fédérales et se prononce favorablement quant à l'objet de la présente consultation. Il tient à faire part de la pleine et entière collaboration des services concernés au sein de l'Administration cantonale vaudoise qui se tiennent à disposition et partageront volontiers tous les éléments de la stratégie cantonale et leur expérience en la matière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'état et cheffe du DES
- M. Jacques Antenen, Commandant de la Police cantonale